

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

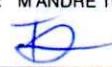
Numéro de gestion : 2016 B 14609

Numéro SIREN : 821 099 785

Nom ou dénomination : 1000 milliards

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2021 sous le numéro de dépôt 67268

*certifié conforme à  
l'original*

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)			<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>			N° 2065 2019
Exercice ouvert le <b>01012018</b>		et clos le <b>31122018</b>			Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe</b>			Régime réel normal			<input type="checkbox"/>
<b>Si PME innovantes, cocher la case ci-contre</b>						
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case</b>						<input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>						
Désignation de la société :			Adresse du siège social :			
1000 MILLIARDS 135 boulevard Murat 75016 PARIS						
SIRET	82109978500015					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :			
135 boulevard Murat 75016 PARIS						
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>						
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>						
<b>Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante</b>						
<b>Pour les sociétés filiales</b> , désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :						
SIRET						
<b>B ACTIVITE</b>						
Activités exercées	PRODUCTION ET EDITION MUSICALE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	*	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	3 579
	Bénéfice imposable à 15%					
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art.44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprise nouvelle, art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art.244 quater W		dans le secteur du logement social, art.244.quater X			
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.						
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice du formulaire n°2065)						
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%						
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065)						
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :	<input type="checkbox"/> N° _____					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :						
<input type="checkbox"/> N° _____						
<b>G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE</b> <input type="checkbox"/>						
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé _____						
Vous devez obligatoirement soucrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour déclarer et les notices des lasses fiscales sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>						
<b>Noms et adresses :</b>						
Du professionnel de l'expertise comptable :						
Du conseil :						
Du CGA ou du viseur conventionné :						
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :						
CGA/OMGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Identité du déclarant :				
		Date: 18052019 Lieu: PARIS				
		Qualité et nom du signataire: M ANDRE Thomas, Président				
		Signature: 				

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la lisse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065, à la rubrique "Nouveautés").

## **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

2019

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065**

**F | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

**IMPORTANT :** Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être déclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1000 MILLIARDS		Néant *	<input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		135 boulevard Murat 75016 PARIS					
SIRET		8 2 1 0 9 9 7 8 5 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 9			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial*						
	Autres*	014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	834 030	504	330 660		
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
	<b>Total I (5)</b>	044	834 048	504	330 660		
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
		Créances	068	070			
(2) Clients et comptes rattachés*		072	174 074		174 80		
Autres* (3)							
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Disponibilités		084	1 236 086		1 236 2 924		
Charges constatées d'avance*		092	094				
<b>Total II</b>		096	1 410 098		1 410 3 004		
<b>Total général (I + II)</b>	110	2 244 112	504	1 740 3 664			
<b>PASSIF</b>		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	)	132			
	Report à nouveau		134	934			
	Résultat de l'exercice		136	(3 579) 934			
	Provisions réglementées		140				
	<b>Total I</b>		142	(2 645) 934			
	Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	960 480			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	2 399 )	172 3 425 2 250			
	Produits constatés d'avance		174				
	<b>Total III</b>		176	4 385 2 730			
	<b>Total général (I + II + III)</b>		180	1 740 3 664			
	RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
		(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
		(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédecimées.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1000 MILLIARDS		Néant *
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210	
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires	215	214	
	services*	217	218	1 140 5 000
	Production stockée* ( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )		222	
	Production immobilisée*		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	1 140	5 001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises)*	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	2 470	733
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : ( dont crédit bail : – mobilier : – immobilier : )	242	1 919	2 995
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE* )	243	244	
	Rémunérations du personnel*		250	
	Charges sociales		252	
	Dotations aux amortissements*		254	330 174
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)	264	4 719	3 901
I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(3 579)	1 099
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI) dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	348		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306		165
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)		310	(3 579)	934
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	314	3 579
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensés de réintégriation (art. 239 sexies D) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990	
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies) 992	
	Dont divers ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance report en arrière du déficit 346	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352	354 3 579
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables :*	dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370	372 3 579

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(3)

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être déclarées.

		Désignation de l'entreprise : 1000 MILLIARDS						Néant *	<input type="checkbox"/>	
Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles	470	834	472		474		476	834		
Immobilisations financières	480		482		484		486			
<b>TOTAL</b>	490	834	492		494		496	834		
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	174	562		330	564		566	504
<b>TOTAL</b>	570	174	572		330	574		576	504	
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values					
					Court terme * (5)	Long terme				
			19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)		0 % (8)				
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589		
Pluses-values taxables à 19 % (1)	579			Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>1000 MILLIARDS</b>				Néant *			
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations ; dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agen- gements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860	3 579						
Total des déficits restant à reporter		870	3 579						
<b>VI DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	228	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	97	
Montant des prélevements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédecimées.

<b>1000 MILLIARDS</b>			Néant *	<input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le :	01012018	et clos le :	31122018	Durée en nombre de mois	12
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectifs moyens du personnel * :			376		
dont apprentis			657		
dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>					
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105		
	<b>TOTAL 1</b>		106		
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143		
Subventions d'exploitation reçues			113		
Variation positive des stocks			111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153		
	<b>TOTAL 2</b>		144		
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>					
Achats			121		
Variation négative des stocks			145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150		
	<b>TOTAL 3</b>		152		
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée			(TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)			117		
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1	(1)	Néant *	<input type="checkbox"/>
---	---	-----	---------	--------------------------

EXERCICE CLOS LE

**3 1 1 2 2 0 1 8**

N° SIRET

**8 2 1 0 9 9 7 8 5 0 0 0 1 5**

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

**1000 MILLIARDS**

ADRESSE (voie)

**135 boulevard Murat**

CODE POSTAL

**75016**

VILLE **PARIS**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être téléclarées.

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1

(1) Néant \*



EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 2 1 0 9 9 7 8 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

1000 MILLIARDS

ADRESSE (voie)

135 boulevard Murat

CODE POSTAL

75016

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé déclarées.

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

# **SASU 1000 MILLIARDS**

au capital de 1 Euros  
Siège Social:  
135 Boulevard Murat  
75016 PARIS

**SIRET 82109978500015**

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 MAI 2019**

L'an 2019,  
Et le 31 mai, à 10 heures,

### Sont présents ou représentés:

**M. ANDRE Thomas**  
135 Boulevard Murat  
75016 PARIS

M ANDRE Thomas est nommé Président de la séance, en sa qualité de Président et d'actionnaire unique. En conséquence, il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- le compte de résultats, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente est le suivant :

- 1) Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- 2) Affectation du résultat,
- 3) Rémunération du président,
- 4) Approbation des conventions réglementées,
- 5) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale,

Après avoir pris connaissance des comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des opérations qu'ils traduisent, lesdits comptes se soldant par un déficit comptable de 3 579,00 euros,

Approuve ces comptes et les opérations traduites par eux.

TA

Donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes présentés font ressortir un déficit de :

**3 579 Euros**

Le Président propose d'affecter le déficit en report a nouveau .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que le président n'a pas eu de rémunération au titre de l'exercice 2018.

Les frais exposés par le Président dans le cadre de son mandat lui seront remboursés sur justificatifs.

L'assemblée générale constate qu'il n'est pas prévu de rémunération au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les opérations au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Nouveau Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

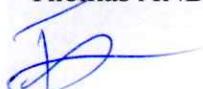
### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la présidence.

Le Président  
Thomas ANDRE



## **SASU 1000 MILLIARDS**

au capital de 1 Euros  
Siège Social:  
135 Boulevard Murat  
75016 PARIS

*SIRET 82109978500015*

---

### **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE** **CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

#### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice**

Le résultat laisse apparaître un déficit comptable de **3 579 euros**

Veuillez trouver ci-joint la structure simplifiée du compte de résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



## COMPTE DE RESULTATS 2018

	0,00 €
Ventes de marchandises	
Production vendue de biens	
Production vendue de services	1 140,00 €
Autres produits	0,00 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 140,00 €</b>
Achats de marchandises	0,00 €
Variation de stock (marchandises)	
Achats de matières premières	2 470,02 €
Autres charges externes	1 918,71 €
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €
Salaires et traitements	0,00 €
Charges sociales	0,00 €
Autres charges	0,50 €
<b>TOTAL CHARGES EXTERNES</b>	<b>4 388,73 €</b>
Dotations aux amortissements	330,19 €
Dotations aux provisions	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 578,92 €</b>
Produits exceptionnels	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Charges financières	0,00 €
Impôts sur les bénéfices	0,00 €
<b>DEFICIT COMPTABLE</b>	<b>3 578,92 €</b>

Evénements importants survenus depuis la clôture  
de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et  
développement

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

T.A

### Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de 3 579 euros.

### Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

### Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Président  
ANDRE Thomas

